



Les  
Producteurs  
de lait  
du Québec

# Évaluation périodique

## Plan conjoint des Producteurs de lait du Québec

*Mémoire des Producteurs de lait du Québec  
présenté à la  
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*

**19 février 2015**



# Table des matières

---

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Bref historique des PLQ.....	1
1.2 Rappel des objets du plan conjoint et de la mission des PLQ.....	2
<b>2. LES ANNÉES 2009 À 2013.....</b>	<b>3</b>
2.1 Portrait de l'évolution du secteur .....	3
2.2 Nos principales réalisations.....	5
ÉNONCÉ 1 .....	5
a) Souveraineté alimentaire .....	5
b) Appui à la gestion de l'offre.....	6
c) Contrat social avec la population.....	7
ÉNONCÉ 2 .....	8
a) Réduction de l'écart des prix à l'échelle du P10.....	8
b) Renouvellement de la formule de la classe 1 .....	8
c) Harmonisation des politiques au sein du P5 .....	10
d) Politique d'allocation P5 pour les classes 2a et 3a .....	12
ÉNONCÉ 3 .....	14
a) Implication dans la transformation et la commercialisation au détail.....	14
b) Conventions de mise en marché du lait .....	14
c) Magasin nomade et promotion des fromages d'ici.....	15
d) Crème glacée 100 % canadienne et lait aromatisé.....	15
e) Souplesse des marchés de créneaux et appui à l'innovation .....	16
f) Marché du lait biologique.....	16
ÉNONCÉ 4 .....	17
a) Maintien du nombre de fermes.....	17
b) Programme d'aide au démarrage et relève agricole .....	18
c) Politique de quota : plafonnement du prix du quota et interdiction des fusions...	19

ÉNONCÉ 5 .....	19
a) Valacta .....	19
b) Novalait.....	21
c) Articles sur la gestion dans la revue .....	22
d) Implication dans le Symposium sur les bovins laitiers.....	22
ÉNONCÉ 6 .....	22
a) L'Initiative proAction .....	22
b) Règles en matière de qualité .....	24
ÉNONCÉ 7 .....	25
a) Réalisation de l'analyse du cycle de vie .....	26
b) Dons de lait .....	26
c) Investissements en promotion .....	27
d) Présence Web .....	27
<b>3. LES ENJEUX .....</b>	<b>27</b>
3.1 Surplus structurels et stratégie sur les ingrédients laitiers .....	27
3.2 Effets et impacts des ententes commerciales.....	29
3.3 Planification stratégique 2015-2020 / consultation sur la politique de quota .....	30
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>

## 1. INTRODUCTION

Tel que le prévoit la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, les Producteurs de lait du Québec (PLQ) se présentent devant votre Régie pour démontrer à nouveau que le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, les actions entreprises et les règlements que les PLQ édictent, servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

Après un bref survol de l'évolution du secteur, nous vous présenterons les principales actions en lien avec notre planification stratégique 2007-2017 durant la période visée par l'exercice, soit les années 2009 à 2013. Nous vous ferons ensuite part des travaux initiés pour une stratégie sur les ingrédients laitiers, des enjeux commerciaux ainsi que du processus de mise à jour de la planification stratégique et de la consultation sur la politique de quota entrepris en 2014. Nous concluons finalement par nos observations à l'égard des trois objectifs généraux visés par la mise en marché collective.

### 1.1 Bref historique des PLQ

L'année 2013 a marqué le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), issue de la fusion des deux fédérations représentant les producteurs de lait industriel et les producteurs de lait de consommation. En 1983, la Fédération devient officiellement l'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec. C'est en 2014 que la Fédération et ses syndicats régionaux ont formé un seul syndicat provincial et transféré tous leurs actifs et activités dans cette nouvelle organisation, *Les Producteurs de lait du Québec (PLQ)*, à laquelle l'administration du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec a été confiée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Plus de 5 800 fermes laitières québécoises mettent en marché collectivement près de trois milliards de litres de lait par l'intermédiaire du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec. Les producteurs ont délégué aux PLQ la responsabilité de négocier en leur nom l'ensemble des conditions de vente avec les représentants des transformateurs. Les producteurs et les transformateurs négocient et se concertent, par l'intermédiaire des conventions de mise en marché et de divers comités qui en découlent, sur les questions de l'approvisionnement des usines, des règles de qualité du lait et des prix de la matière première. Ces derniers sont négociés sur la base d'un prix cible établi au niveau canadien en tenant compte des coûts de production des producteurs. Les conditions de transport du lait de la ferme à l'usine, dont les frais sont assumés par les producteurs, sont négociées avec les transporteurs dans une convention provinciale.



Depuis plus de 30 ans, les actions de l'organisation responsable du plan ont visé essentiellement à mettre en place et à organiser les actions nécessaires à la réalisation des objets du plan conjoint. Au début, tout était à faire. Il y a eu la négociation des premières conventions provinciales de mise en marché, où l'enjeu central était la reconnaissance du principe de la direction centralisée du lait et de son paiement en fonction de l'utilisation par l'intermédiaire de l'agence de vente prévue par le plan conjoint. Il y a eu également la négociation et la mise en place de la première convention de transport.

Au cours des ans, l'administrateur du plan a élaboré les outils qui lui étaient nécessaires pour atteindre les objectifs du plan conjoint. Il a eu à les ajuster afin de suivre l'évolution du marché et de se conformer notamment aux changements liés aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux menaces que les négociations commerciales, ici et ailleurs, font peser sur la gestion de l'offre.

## 1.2 Rappel des objets du plan conjoint et de la mission des PLQ

Il nous semble utile de rappeler les objets du plan conjoint et la mission des PLQ, qui sont à la base des décisions que nous prenons au jour le jour.

Les objets du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec sont :

- Obtenir pour l'ensemble des producteurs les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- Ordonner et contrôler la production du produit visé pour obtenir un produit de qualité supérieure, satisfaire aux exigences et aux besoins du marché et éviter la surproduction;
- Rechercher les moyens de réduire le coût de la mise en marché du produit visé, protéger le producteur contre la perte ou la détérioration de son produit lorsque ce produit est en possession d'un tiers, abaisser le prix de revient et améliorer les conditions de production, accroître la qualité et augmenter la productivité et appliquer les solutions jugées avantageuses pour l'ensemble des producteurs intéressés;
- Prendre toute initiative ayant pour objet d'augmenter la consommation du produit visé;
- Rationaliser le transport du produit visé;
- Rechercher la coopération de toutes les associations de producteurs intéressées à la mise en marché du produit visé dans la poursuite des meilleurs intérêts des producteurs intéressés.

Quant aux PLQ, ils se sont vus confier par les producteurs la mission de :

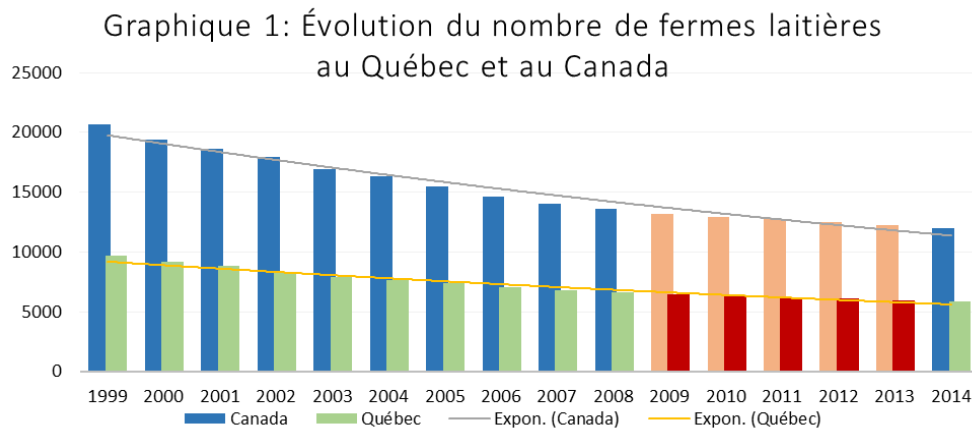
- Procurer à tous les producteurs et à toutes les productrices de lait des conditions de vie et des revenus comparables à ceux qui existent dans l'ensemble de notre société;

- ❑ S'assurer que ces conditions de vie et ces revenus équitables continuent d'être le résultat des mécanismes d'un marché efficace et non d'une dépendance excessive envers les fonds publics;
- ❑ Maintenir une structure de production gérée par les propriétaires exploitants.

## 2. LES ANNÉES 2009 À 2013

### 2.1 Portrait de l'évolution du secteur

La production laitière au Québec est la principale production agricole et le Québec est la principale province productrice de lait avec 12 287 productrices et producteurs opérant 5 856 fermes réparties sur tout le territoire. Le nombre de fermes a diminué de 7 % au Québec de 2009 à 2013, comparativement à 17,3 % pour la période précédente de 2003 à 2008. Au niveau canadien, c'est une baisse de 7,4 % pour la plus récente période, contrairement à 19,9 % pour la période précédente.

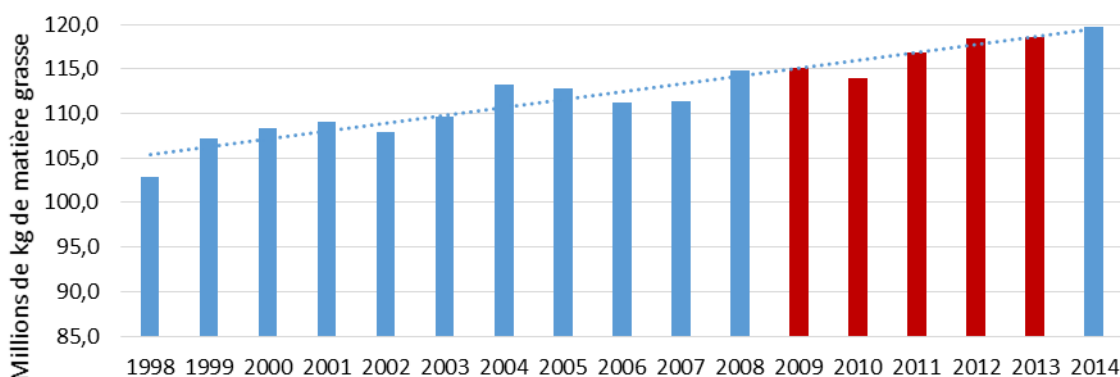


Source : Les Producteurs de lait du Québec et Commission canadienne du lait

La diminution du nombre de fermes ne se fait pas au détriment de la production. Le quota provincial est en croissance de 3 % sur la période visée par la présente évaluation, soit deux fois plus que lors de la période précédente. La production de 2,94 milliards de litres a généré des recettes de 2,36 milliards de dollars en 2013. La production laitière tire son revenu des ventes de lait, sans être tributaire des subventions gouvernementales, tout en contribuant aux recettes fiscales du gouvernement provincial, fédéral et des municipalités à une hauteur de 678,1 millions de dollars pour la production et de 621,6 millions de dollars pour la transformation<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ÉcoRessources, Les retombées économiques de l'industrie laitière canadienne, Québec, 2015, p. 22 et 24.

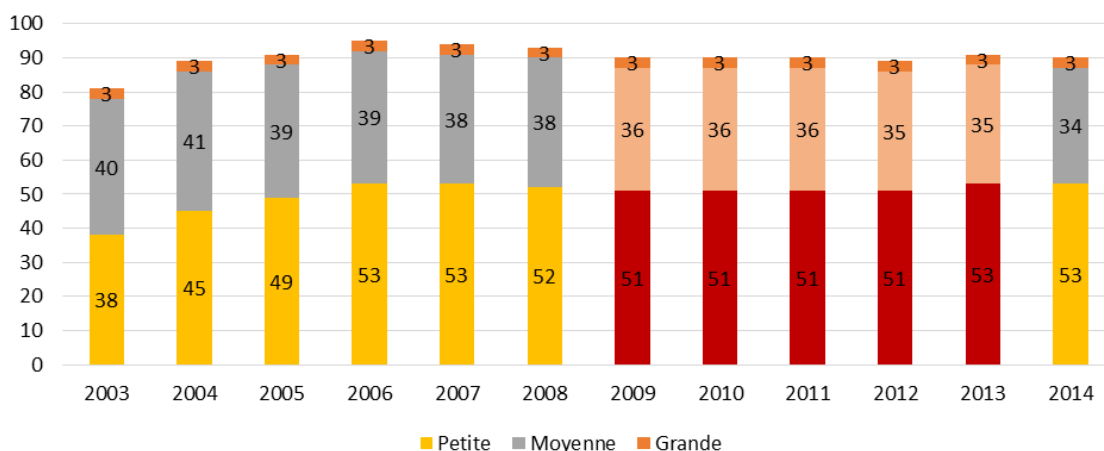
Graphique 2: Évolution du droit de produire au Québec au 31 juillet



Source : Les Producteurs de lait du Québec

Durant la période de 2009 à 2013, 13 nouvelles fromageries ont vu le jour grâce, entre autres, aux règles prévues dans les conventions de mise en marché ainsi qu'aux efforts réalisés pour répondre aux besoins en lait spécifiques de certaines entreprises. À la suite du départ et de la consolidation de certaines entreprises, le nombre total d'entreprises de transformation a peu changé au cours de la période observée, passant de 90 à 91. C'est au niveau des entreprises recevant moins de 1 million litres annuellement que l'on constate une légère augmentation.

Graphique 3: Évolution du nombre d'entreprises de transformation laitière



Petite : entreprise laitière achetant moins de 1 000 000 de litres par année.

Moyenne : entreprise laitière achetant plus de 1 000 000 de litres par année et moins de 500 000 litres par jour.

Grande : entreprise laitière dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

Source : Les Producteurs de lait du Québec



Le secteur de la transformation demeure très concentré, avec trois entreprises qui transforment 80,9 % du lait québécois.

## 2.2 Nos principales réalisations

En 2006 et 2007, les PLQ ont consulté les producteurs et des intervenants du milieu pour réaliser un plan stratégique portant sur la période 2007 à 2017. De cet exercice sont ressortis sept énoncés de vision qui ont été adoptés par les délégués lors de l'assemblée générale spéciale de novembre 2007. Les PLQ ont mis en place un comité de suivi de la planification stratégique, dont le mandat était de faire le bilan des actions en cours et d'identifier de nouvelles actions pour s'assurer d'atteindre les objectifs établis. Nous vous présentons ici nos principales réalisations en lien avec ces énoncés de vision et les objectifs qui en ont découlé.

**Énoncé 1** : En 2017, le secteur laitier appuiera son développement sur un contrat social renouvelé avec la population et les gouvernements, basé sur les principes de la souveraineté alimentaire et sur une gestion de l'offre efficace. Les fermes laitières retireront leur revenu du marché, soutenu par des programmes gouvernementaux verts pour remplir leurs missions sociales, environnementales et d'occupation du territoire.

*Objectif : Obtenir d'ici 5 ans (2012) de la part des deux paliers de gouvernement l'adoption d'une politique laitière à long terme, basée sur la gestion de l'offre et la souveraineté alimentaire, incluant des programmes de soutien verts pour des initiatives bénéficiant à l'ensemble de la population québécoise et canadienne.*

### a) Souveraineté alimentaire

Le gouvernement du Québec a adopté une politique sur la souveraineté alimentaire en mai 2013. Cette politique vise à accroître la proportion des aliments produits au Québec consommés par les Québécois, à assurer un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bon pour la santé et à développer un secteur bioalimentaire prospère, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire. La gestion de l'offre s'inscrit dans cette vision par l'offre de produits et les retombées économiques qu'elle génère. Cette politique est en lien avec les demandes formulées par les PLQ dans le mémoire déposé pour le livre vert en 2011.





b) Appui à la gestion de l'offre

L'ensemble des députés québécois et fédéraux a réitéré son appui à la gestion de l'offre ces dernières années. Le 14 février 2013, l'Assemblée nationale a donné « son appui à GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre, et qu'elle soutienne le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada ».

La Chambre des communes a adopté à l'unanimité en juin 2014 une motion demandant au gouvernement de respecter la promesse faite aux producteurs laitiers et à l'industrie fromagère du Québec et du Canada :

*M-496 : Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait respecter sa promesse faite aux producteurs laitiers et à l'industrie fromagère du Québec et du Canada qui seront affectés par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne en (a) révélant sans délai les détails liés aux compensations financières qui seront versées; (b) prévoyant une période d'implantation de l'Accord la plus longue possible; (c) mettant fin au contournement des contingents tarifaires et aux mauvais classements des produits à la frontière; (d) imposant les mêmes exigences de production et de transformation pour les produits qui seront importés; (e) s'engageant à fournir un soutien à la commercialisation.*

La motion de la Chambre des communes faisait suite à l'octroi d'accès supplémentaire au marché canadien pour les Européens avec l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). Les PLQ ont vivement contesté l'ampleur des concessions faites par le gouvernement et les impacts de celles-ci sur les producteurs laitiers et les fromagers. De nombreuses représentations ont été faites en ce sens. En novembre 2013, une marche de solidarité réunissant les producteurs, des représentants du secteur fromager, des partenaires de l'amont et de l'aval de la production a été organisée pour signifier la nécessité de mettre en place des mesures pour compenser les producteurs et les fromagers. À ce jour, le gouvernement fédéral a posé comme seule action de rétablir une erreur posée dans le classement aux douanes d'un produit dessiné pour contourner les lignes tarifaires. Ce produit, qui consiste à une préparation pour pizza, se retrouvait dans une ligne tarifaire désignant un produit transformé à base de viande, alors que près de 80 % du produit était du fromage. Les autres actions et programmes qui seront mis en place par les gouvernements ne sont pas encore connus.

Soulignons finalement qu'à l'instigation de la Coalition GO5, où les PLQ jouent un rôle important, un rassemblement a eu lieu en novembre 2012. C'est plus de 400 participants de tous les horizons, dont les partenaires de la filière, qui sont venus exprimer et témoigner leur soutien à la gestion de l'offre.

### c) Contrat social avec la population

Depuis longtemps, les producteurs de lait s'impliquent dans leur communauté. Les PLQ, par leurs commandites d'événements locaux et provinciaux, ont permis aux producteurs de lait d'occuper une place de choix dans l'estime de la population québécoise. En plus d'appuyer de grandes activités, comme la grande fête cycliste Le Tour de l'Île, les PLQ et leurs groupes régionaux affiliés appuient de nombreux organismes et s'impliquent pour faire connaître les réalités de la production laitière au grand public. À cet égard, les PLQ sont un des partenaires majeurs de la Semaine de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation (SAAC) qu'organisent chaque année les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Une des activités de la SAAC est un salon où le grand public est invité à découvrir les réalités de l'agriculture québécoise et où la gestion de l'offre et la mise en marché collective sont mises à l'honneur.

Les PLQ s'impliquent aussi dans l'organisation des journées portes ouvertes, en appuyant les fermes laitières à l'aide de matériel éducatif ainsi qu'en participant à une grande activité sur l'Île-Sainte-Hélène. Cette journée est un moment privilégié pour faire connaître l'agriculture aux citoyens. Les « Portes ouvertes » ont débuté en 2003 et elles permettent d'accueillir annuellement plus de 30 000 visiteurs sur une vingtaine de fermes laitières en plus des 35 000 visiteurs sur l'Île Sainte-Hélène, et ce, depuis 2012.

En 2011, les PLQ ont bonifié le programme du gouvernement permettant l'achat de berlingots en offrant de doubler les quantités utilisées pour le lait-école. La bonification du programme permet à des élèves d'avoir accès à un aliment de base nutritif pour commencer la journée. Pour l'année scolaire 2013-2014, les producteurs ont ainsi offert 5,4 millions de berlingots de lait aux écoliers. Les producteurs financent seuls ce programme en payant le lait et les frais de transformation.

Finalement, les camps de jour organisés par Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et auxquels contribuent les PLQ permettent de rejoindre 23 735 enfants pour promouvoir les saines habitudes alimentaires.



**Énoncé 2** : La solidarité des producteurs de lait québécois et canadiens, renforcée par une mise en commun nationale des revenus et des marchés, leur permettra d'évoluer profitablement dans un contexte de concurrence accrue.

*Objectifs :*

*Obtenir d'ici 5 ans (2012) l'harmonisation des prix de classes à P10.*

*Obtenir d'ici 5 ans (2012) un maillage très étroit des provinces membres du P5.*

*Obtenir d'ici 10 ans (2017) la fusion des pools P4 et P5.*

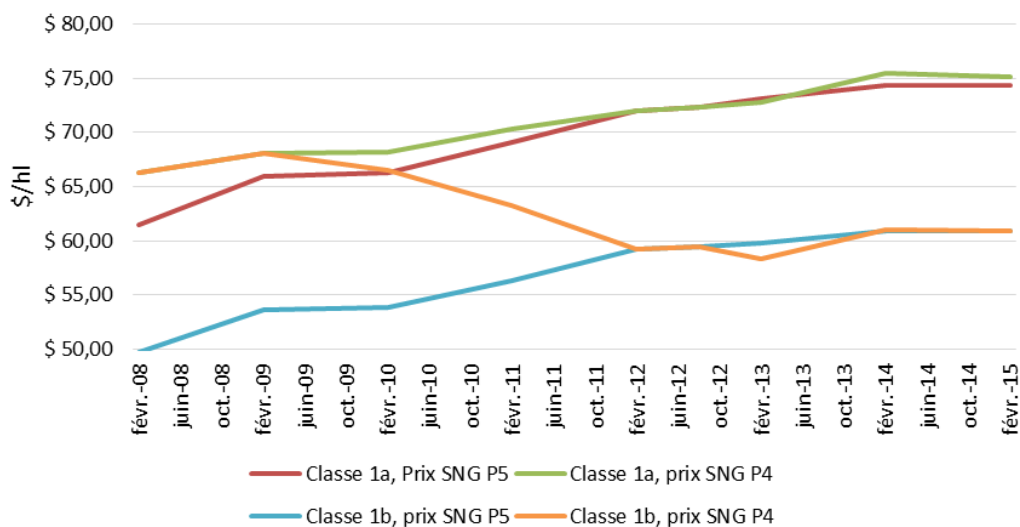
a) Réduction de l'écart des prix à l'échelle du P10

En 2008, un comité de travail au sein du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a reçu le mandat d'établir une stratégie et des cibles de rapprochement des prix entre le pool de l'Ouest et celui de l'Est pour les classes 2 à 4. Les producteurs et les transformateurs de ce comité ont identifié des écarts de prix acceptables entre les deux pools sur le même principe que les écarts de prix dans le P5, soit entre le Québec-Ontario et les provinces maritimes. L'écart devait être au maximum de 2 % pour la classe 2 et de 1 % pour les classes 3 et 4. Ces cibles ont été atteintes en 2014.

b) Renouvellement de la formule de la classe 1

L'Organisme de supervision (OS) du P5 et le comité de coordination de la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) ont adopté la même formule d'indexation pour les prix de la classe 1 en 2007 pour une période de trois ans. Cette formule a été renouvelée au 1<sup>er</sup> février 2010, 2012 et 2014. La formule actuelle s'appliquera jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2016.

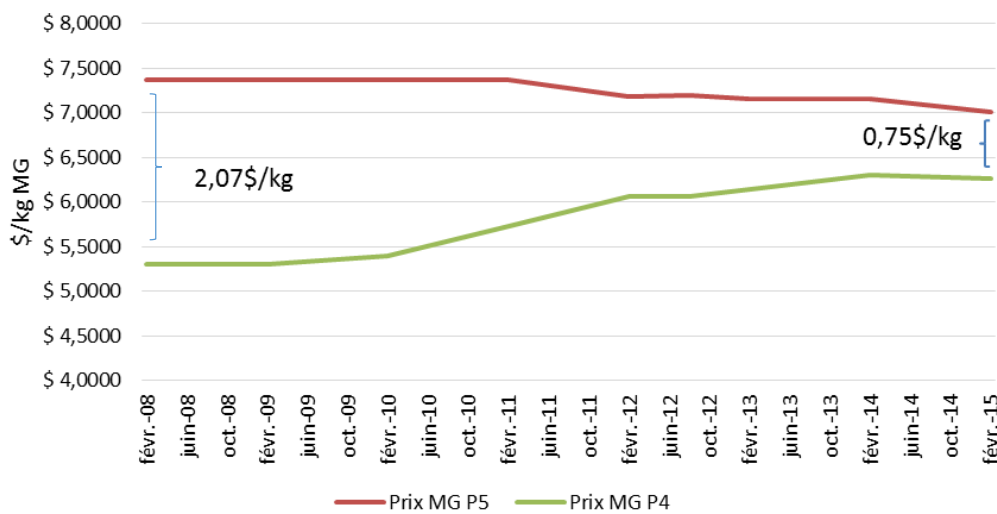
Graphique 4 : Évolution du prix des SNG dans P5 et dans P4



Source : Commission canadienne du lait

Les deux pools ont été plus loin en appliquant depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, la formule sur le même prix, soit le prix moyen pondéré du P4 et du P5, ce qui permet d’appliquer la même indexation en valeur absolue, et donc de maintenir l’écart, et non de l’accentuer. De plus, l’application de l’indexation sur les prix de la matière grasse et des solides non gras se fait dans l’objectif de rapprocher les prix entre les deux pools. Depuis 2012, les prix des SNG sont au même niveau entre les deux pools, comme on peut le constater dans le graphique 4. Le graphique 5, quant à lui, présente l’écart au niveau de la matière grasse. Cet écart demeurera tant qu’une décision de rapprochement ne sera pas prise.

Graphique 5 : Évolution du prix de la MG dans P5 et dans P4



### c) Harmonisation des politiques au sein du P5

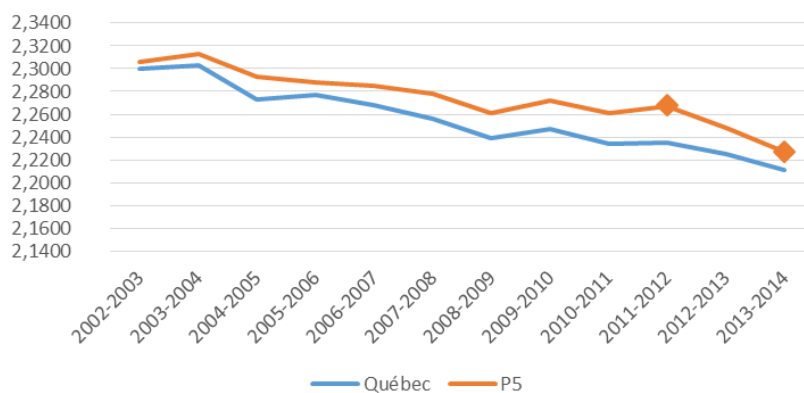
Les offices de producteurs à P5 ont engagé en avril 2012 une coordonnatrice à l'harmonisation dont le mandat est d'appuyer les organisations dans leur démarche d'harmonisation. Elle voit à soutenir et organiser les travaux des différents comités des producteurs du P5.

#### Politique de quota

En décembre 2008, les provinces du P5 ont adopté une politique commune sur le quota. Ainsi, les principaux éléments régissant le quota des producteurs ont été harmonisés, à savoir : prix plafond, programme d'aide au démarrage, émission de quota, plage de tolérance, etc. L'un des gains importants de cette harmonisation est l'émission commune du quota à P5. Depuis 2009, des représentants des cinq offices font une lecture commune des marchés et de la production par l'intermédiaire du comité quota P5 et font une recommandation commune d'émission aux cinq conseils d'administration des offices de producteurs. Les producteurs mettent en commun le hors quota individuel et provincial.

En 2011, les provinces se sont aussi dotées d'une politique commune sur le ratio SNG/G ainsi qu'une mise en commun de la pénalité, ce qui a permis de nous rapprocher un peu plus de l'objectif « qu'un kilogramme de matière grasse veuille dire la même chose pour l'ensemble des producteurs du P5 ». La mise en commun de la pénalité à P5 permet de reconnaître les efforts particuliers réalisés par les producteurs du Québec qui obtiennent le ratio le plus bas dans le P5. Les provinces avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2014 pour mettre en place cette nouvelle politique. On observe déjà depuis 2011 les effets positifs de cette harmonisation, avec une diminution du ratio à P5 qui a permis de retirer 9,7 millions de kilogrammes de solides non gras (SNG) supplémentaires du marché. Le graphique 6 présente l'évolution du ratio au Québec et dans P5.

Graphique 6: Évolution du ratio SNG/G au Québec et dans P5



Source : Les Producteurs de lait du Québec et Commission canadienne du lait

### Qualité

En 2012, les producteurs ont entrepris des travaux pour se doter d'une politique commune en matière de qualité, l'objectif étant d'harmoniser les règles au sein du P5. La première étape consistait à se donner des cibles au niveau des producteurs. Les cibles ont été présentées aux gouvernements et aux transformateurs en marge de l'OS du P5 de janvier 2015.

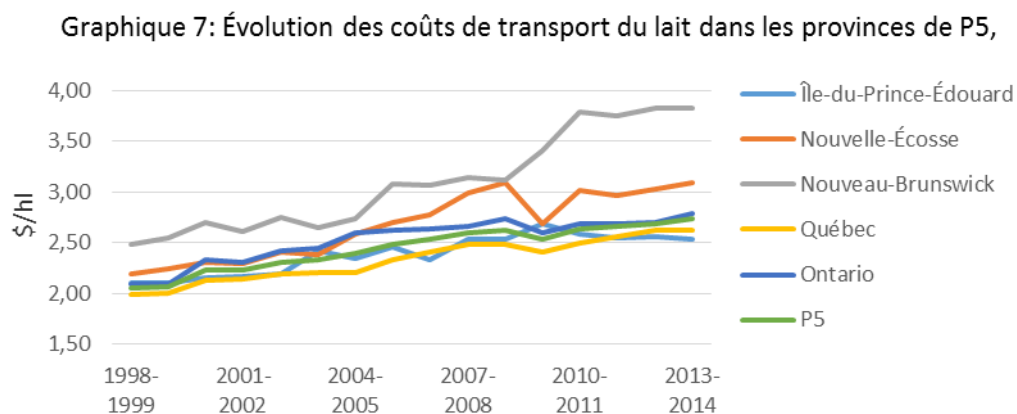
Les producteurs du Québec ont déjà réalisé une progression importante en matière de qualité qui sera présentée à l'énoncé 6. De plus, dans le cadre de la négociation des conventions de mise en marché pour 2012-2016, les producteurs ont aussi fait des pas importants vers des règles plus restrictives afin de mieux répondre aux demandes des acheteurs et des besoins du marché.

### Transport

Les producteurs de lait du P5 mettent en commun les frais de transport qui sont négociés et appliqués provincialement. Il est donc dans l'intérêt collectif des producteurs d'avoir une gestion optimale dans chacune des provinces. En 2011, les travaux ont repris avec un mandat révisé. Ce dernier est maintenant de « concevoir un système de transport efficace et harmonisé ». Il y a eu notamment des travaux d'optimisation des circuits. Le Québec et l'Ontario ont multiplié les rencontres en 2014 pour mieux comprendre les systèmes respectifs.

Au niveau provincial, les PLQ ont investi dans l'optimisation des routes afin de diminuer les distances parcourues. Près de la moitié des contrats ont été renouvelés depuis septembre 2014 avec le nouveau logiciel et c'est 185 000 km qui seront parcourus en moins annuellement ainsi que 10 639 heures, soit une économie pour les producteurs de près d'un demi-million de dollars.

Les relations entre les transporteurs de lait et les producteurs de lait sont régies par une convention de transport négociée avec les associations accréditées (Association des transporteurs de lait du Québec, Agropur, Syndicat des producteurs de lait de Québec et Nutrinor). Entre 2009 et 2013, la convention de transport a été le fruit d'une négociation entre les signataires. Toutefois, une demande d'arbitrage pour l'utilisation de GPS est actuellement en cours. Parmi les éléments importants qui ont été négociés, il y a l'ajout et le financement des passerelles sur les citernes pour assurer la sécurité des transporteurs et des employés dans les usines.



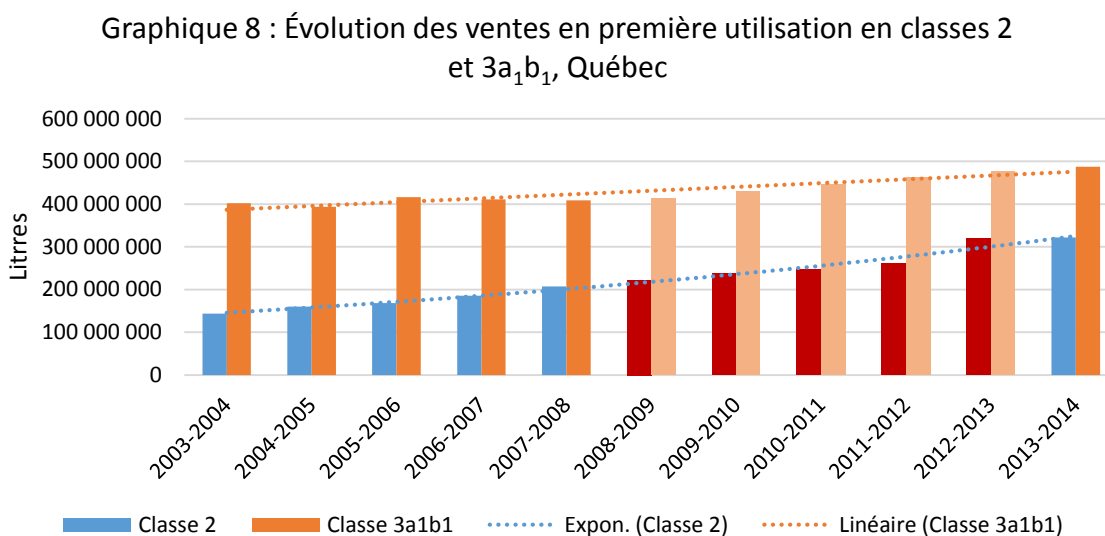
Source : Commission canadienne du lait

#### d) Politique d'allocation P5 pour les classes 2a et 3a

En 2011, les producteurs du P10 ont entrepris une négociation pour un pool national. Cette négociation n'a pas permis d'atteindre cet objectif ultime, mais elle a permis de continuer dans la voie d'une meilleure compréhension mutuelle entre les deux pools. L'autre résultat important de cette négociation est la mise en place de nouvelles règles de partage de marchés pour le yogourt et les fromages fins. Ces résultats sont très importants pour le Québec où il se fabrique 78 % du yogourt au Canada et plus de 60 % des fromages fins vendus en classe 3a. Jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2013, le Québec devait répondre seul à cette croissance, alors que le marché était partagé au niveau national. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2013, les provinces du P4 doivent déplacer vers les provinces du P5 la part de la croissance des classes 2a (yogourt) et 3a (fromages fins) qu'ils obtiennent dans leur quota de mise en marché (QMM). L'inverse s'applique si la croissance devait être supérieure dans P4 à leur part de ce QMM.

Cet échange entre les deux pools a mis la table à la mise en place d’une réserve à P5 pour approvisionner la croissance des classes 2a et 3a et à l’harmonisation des règles d’approvisionnement de ces classes. Une réserve comprenant l’allocation de croissance de 1 % pour le lait de transformation, la croissance du QMM pour les classes 2a et 3a ainsi que le lait en provenance du P4 servent donc à approvisionner collectivement dans P5 la croissance de ces classes. Pour la première année d’application en 2013-2014, cette entente a permis de rendre disponibles aux transformateurs du Québec 39,9 millions de litres pour la croissance du yogourt et des fromages fins, comparativement à 24,4 millions de litres s’il n’y avait pas eu cette entente, ce qui a permis de libérer du lait pour les classes inférieures.

Les règles d’approvisionnement dynamiques de nos conventions de mise en marché au Québec ainsi que les programmes d’innovation au niveau national ont soutenu la croissance de la classe 2, dont le lait requis sert principalement à la fabrication de yogourt. Cette croissance a été de 45 % entre 2008-2009 à 2013-2014. Sur cette même période de 5 ans, la classe 3a<sub>1</sub> et 3b<sub>1</sub>, dont l’utilisation va aux fromages fins et aux cheddars régionaux, a progressé de 18 %.



Source : Les Producteurs de lait du Québec



**Énoncé 3** : En collaborant avec leurs partenaires de la filière et en s'impliquant dans la transformation et dans la distribution, les producteurs s'assureront d'un développement durable et profitable de tous les marchés canadiens, de masse et de créneaux. Ils encourageront par leurs programmes de marketing les produits laitiers de qualité supérieure, certifiés à 100 % de lait d'ici, et favoriseront la fabrication de produits de créneaux par des transformateurs, artisans et producteurs-transformateurs installés dans des bassins laitiers régionaux.

*Objectifs :*

*D'ici 7 ans (2014), les produits laitiers qui bénéficient de l'appui des producteurs de lait (par une marque, un logo, un canal de distribution) auront acquis une reconnaissance spontanée sur le marché.*

*D'ici 10 ans (2017), avoir identifié les segments de marché les plus dynamiques et adapté l'offre de produits laitiers pour affronter la concurrence des produits non laitiers.*

*D'ici 5 ans (2012), être impliqués concrètement dans un projet de commercialisation au détail de produits laitiers.*

a) Implication dans la transformation et la commercialisation au détail

Les producteurs ont décidé de ne pas donner suite à l'objectif d'être impliqués dans la transformation et la commercialisation au détail. Les conventions de mise en marché, la publicité et la promotion sont les moyens privilégiés pour faire croître nos marchés.

b) Conventions de mise en marché du lait

Les outils fondamentaux à la base de notre mission sont les conventions de mise en marché du lait. Les relations entre le plan conjoint et les acheteurs de lait sont régies par deux conventions, l'une signée avec le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) et l'autre avec Agropur. Ces conventions traitent de toutes les conditions entourant la vente du lait aux acheteurs. Les conventions venant à échéance en 2006 ont fait l'objet de négociations au niveau provincial ainsi qu'entre le Québec et l'Ontario. Ces négociations n'ont pas permis de s'entendre sur des règles communes et la Régie a dû trancher les positions des parties. La décision arbitrale rendue en novembre 2010 couvre la période d'août 2010 à juillet 2012.

En 2010, Agropur a levé un grief d'application de la convention. Ce grief a été arbitré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et Agropur a, par la suite, demandé une révision de la décision qui a été jugée irrecevable par la Régie. Agropur a aussi levé un grief d'application en 2012 et, dans sa décision, la Régie a demandé aux parties de négocier.

Les parties ont repris les négociations en 2012 de la convention qui venait à échéance, mais ont décidé de les suspendre le temps de connaître les résultats de la négociation pour un pool P10. Ces travaux ont permis la création d'une réserve pour approvisionner la croissance du yogourt et des fromages fins telle que présentée dans l'énoncé précédent. Les travaux ont donc repris au début 2014 et une entente de principe a été conclue entre les signataires en juin 2014. Les parties travaillent à finaliser les textes de cette entente.

L'objectif des PLQ lors des négociations a toujours été de satisfaire les marchés en priorisant les marchés en croissance et les plus lucratifs pour améliorer le revenu des producteurs. Depuis les premières conventions de 1985, cette orientation a permis au Québec de développer un secteur fromager fort. La province fabrique aujourd'hui environ 50 % de tout le fromage canadien. Ces dernières années, ce sont les marchés du yogourt et des fromages fins qui se sont affirmés et développés, bien soutenus par des règles d'approvisionnement adaptées.

#### c) Magasin nomade et promotion des fromages d'ici

En 2008, les PLQ ont inauguré le magasin nomade *Lait à la bouche*. Ce magasin fait connaître des produits laitiers innovateurs aux consommateurs. Comme son nom l'indique, ce magasin se déplace régulièrement pour aller à la rencontre des consommateurs. Près de 50 endroits sont visités annuellement et près d'un demi-million de personnes le visitent. La plupart de celles-ci consultent le personnel du magasin pour obtenir de l'information, notamment sur la nutrition. C'est aussi l'occasion de déguster les produits. Les transformateurs bénéficient de ce projet rassembleur et plusieurs en ont profité pour faire connaître leurs nouveaux produits ou pour partager leur passion.

Chaque région est appuyée à tenir dans son milieu des événements qui mettent en valeur les produits de sa région en plus des activités commanditées au niveau provincial. C'est près de 70 activités qui sont organisées annuellement, lors desquelles les fromages d'ici sont mis en valeur au profit de l'ensemble de la filière. S'ajoute à cela le soutien de divers événements, dont le prix Sélection Caseus qui récompense les meilleurs fromages québécois.

#### d) Crème glacée 100 % canadienne et lait aromatisé

En 2009, les PLQ ont mis en place avec leurs collègues des autres provinces une initiative de promotion de la crème glacée faite à 100 % avec des ingrédients laitiers canadiens. Ce programme a contribué à faire augmenter la part de marché de la crème glacée par rapport aux desserts laitiers qui sont faits à partir de matière grasse végétale en plus de récupérer une partie de la matière grasse laitière venant d'un mélange

d'huiles de beurre et de sucre. Les ventes supplémentaires de matière grasse ont contribué à faire augmenter le droit de produire des producteurs. La crème glacée fabriquée à partir de crème canadienne uniquement est identifiée par un logo canadien : la petite vache bleue.

Le programme pour les laits aromatisés, initialement offert pour les laits aromatisés commercialisés en format de moins de 750 ml et moins a été ouvert à l'ensemble des formats en 2010. Ce programme valorise les laits faits à 100 % de lait canadien.

e) Souplesse des marchés de créneaux et appui à l'innovation

Les producteurs ont continué de contribuer au développement des marchés de créneaux avec des règles de mise en marché qui offrent de la souplesse aux producteurs-transformateurs et aux petits transformateurs, que ce soit avec la réserve de lait de 5 millions de litres pour les nouvelles entreprises, les règles pour les déchargements partiels ou encore de la flexibilité offerte aux producteurs qui transforment seulement une partie du lait produit à la ferme. Ces producteurs-transformateurs peuvent indiquer à 24 heures d'avis aux PLQ qu'ils souhaitent faire ramasser une partie ou la totalité de leur lait. Ce débouché garanti pour le lait qu'ils n'utilisent pas dans leur activité de transformation constitue un avantage certain pour la stabilité des revenus de leur entreprise.

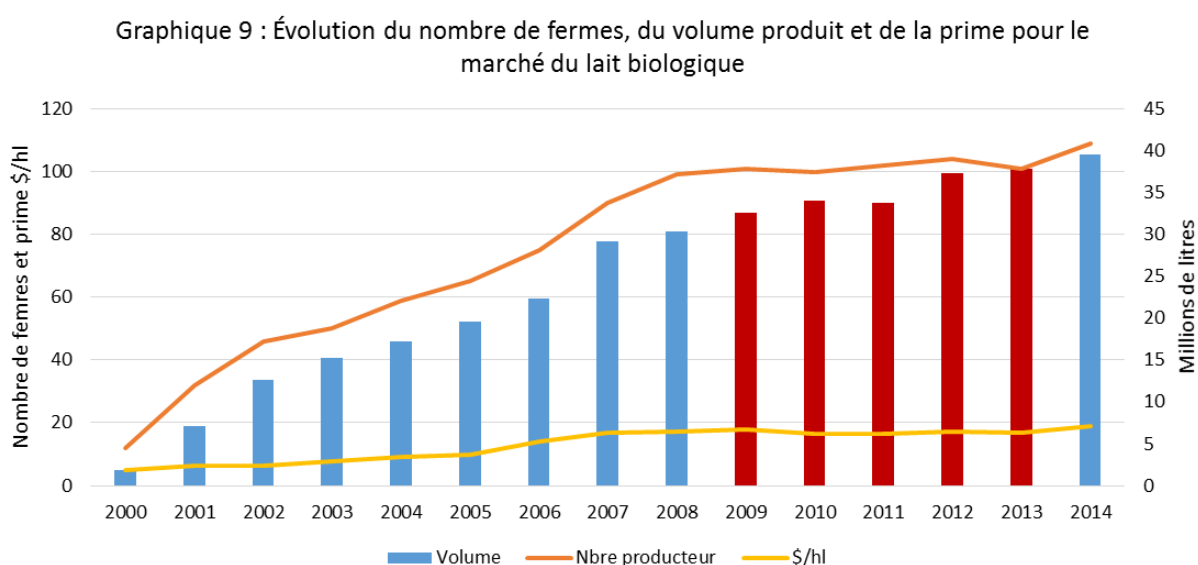
Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL), qui offre la possibilité pour une usine d'obtenir un nouvel approvisionnement de lait pour fabriquer un produit innovateur, a été renouvelé dans un nouveau format (Programme d'innovation laitière), mais avec le même objectif en août 2013. Parallèlement à ce programme, les provinces du P5 offrent un programme pour le développement de nouveaux débouchés pour les produits laitiers. L'objectif du programme est d'accroître la demande en produits laitiers en fournissant un incitatif financier aux transformateurs qui désirent développer de nouveaux produits. Ce rabais, qui était de 15 % du prix des composants pour une année, est, depuis juillet 2012, de 25 % pour la première année de commercialisation, 15 % la deuxième année et 10 % la troisième année.

f) Marché du lait biologique

Le segment du lait biologique a continué sa progression durant la période et cette croissance s'est accentuée durant l'année 2014. De 2009 à 2013, le nombre de producteurs est demeuré stable et vient d'augmenter en 2014 de 8 nouveaux producteurs en 2014. Le volume de production a augmenté de 5,3 millions de litres, en raison de l'émission de quota et de l'ajout de journées incitatives spécifiques aux

producteurs de lait biologique. Des 37,8 millions de litres produits en 2013, 81 % se retrouvaient sur le marché biologique. En 2014, ce taux est passé à 89 % et pour les trois derniers mois de 2014, à 95 %.

La prime aux producteurs a légèrement diminué sur la période, passant de 17,88 \$/hl à 16,69 \$/hl. Cette baisse s'explique entre autres par la stabilité des primes payées par les transformateurs, qui n'ont pas progressé depuis 6 ans, ainsi que d'un ratio de commercialisation du lait sur la période qui a légèrement baissé. L'augmentation importante de la demande depuis quelques mois nous pousse à revoir le niveau de la prime pour nous assurer de couvrir les coûts additionnels et d'être plus concurrentiels avec les autres opportunités qui s'offrent aux producteurs biologiques, notamment pour le secteur des grains.



Source : Les Producteurs de lait du Québec

**Énoncé 4 :** En 2017, toutes les régions du Québec compteront de nombreuses fermes laitières familiales, bien réparties sur tout le territoire.

*Objectif :* Maintenir, au cours des 10 prochaines années (d'ici 2017), un minimum de 5 000 fermes bien réparties dans toutes les régions du Québec.

a) Maintien du nombre de fermes

L'évolution du nombre de fermes nous indique que cet objectif devrait être atteint en 2017. Le Québec dénombrait au 31 décembre 2014, 5 856 fermes. La diminution du nombre de fermes durant les dernières années ne s'est pas faite de façon uniforme entre les régions. Parmi les régions qui ont perdu le plus de

fermes, on retrouve à la fois des régions périphériques et centrales. La mise en marché collective contribue à maintenir le dynamisme dans chacune des régions, en mettant en commun les revenus, ainsi que les frais de transport.

Tableau 1 : Variation du nombre de fermes par région sur 5 et 10 ans

	2003-2004	2008-2009	2013-2014	5 ans	10 ans
Capitale-Nationale–Côte-Nord	296	233	200	-14,2 %	-32,4 %
Abitibi-Témiscamingue	171	142	127	-10,6 %	-25,7 %
Chaudière-Appalaches-Nord	893	776	690	-11,1 %	-22,7 %
Chaudière-Appalaches-Sud	708	623	579	-7,1 %	-18,2 %
Gaspésie-Les-Îles	29	23	20	-13,0 %	-31,0 %
Mauricie	378	295	255	-13,6 %	-32,5 %
Lanaudière	314	243	223	-8,2 %	-29,0 %
Estrie	654	580	555	-4,3 %	-15,1 %
Montérégie-Est	795	671	622	-7,3 %	-21,8 %
Montérégie-Ouest	686	569	498	-12,5 %	-27,4 %
Outaouais-Laurentides	374	301	264	-12,3 %	-29,4 %
Bas-Saint-Laurent	893	751	673	-10,4 %	-24,6 %
Centre-du-Québec	1 125	946	860	-9,1 %	-23,6 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	415	354	328	-7,3 %	-21,0 %
<b>Province</b>	<b>7 731</b>	<b>6 507</b>	<b>5 894</b>	<b>-9,4 %</b>	<b>-23,8 %</b>

b) Programme d'aide au démarrage et relève agricole

Le programme d'aide au démarrage est aussi un outil pour maintenir le nombre de fermes au Québec et dans les régions périphériques, en priorisant les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie-Les Îles. Ce programme, qui octroyait initialement un prêt de 10 kg MG/j à 10 fermes, a été bonifié en 2010 à 12 prêts de 12 kg mg/j. Entre 2009 à 2013, 49 fermes ont démarré avec le programme et sont toujours en production. Ce programme fait actuellement l'objet d'une évaluation pour nous assurer qu'il atteint l'objectif d'aider au démarrage de nouveaux producteurs. Les producteurs qui bénéficient du programme ont été consultés durant l'année 2014 ainsi que différents intervenants du milieu du financement et de la gestion. Des discussions auprès de l'ensemble des producteurs auront lieu à l'hiver 2015 lors des tournées régionales.

La relève agricole demeure bien présente sur les fermes laitières, ce qui contribue grandement à maintenir le nombre de fermes en activité. Alors que le secteur représente 23,7 % des exploitations

agricoles du Québec, la relève sur les fermes laitières représente 36 % de la relève agricole au Québec<sup>2</sup>. La mise en marché collective et les programmes d'aide au démarrage et d'aide à la relève ne sont sûrement pas étrangers à ces résultats. De 2009 à 2013, c'est 967 producteurs qui ont bénéficié du programme d'aide à la relève.

c) Politique de quota : plafonnement du prix du quota et interdiction des fusions

Selon l'avis de plusieurs de nos membres, le plafonnement du prix du quota et l'interdiction de fusions des entreprises ont aussi aidé au maintien du nombre de fermes au Québec. Le plafonnement aide à la relève apparentée et non apparentée à acquérir une ferme laitière existante et réduit l'incitatif financier au démantèlement. Depuis la mise en place du prix plafond à 25 000 \$ en juillet 2008, le taux de départ des fermes laitières est de 2,2 % comparativement à 4,2 % pour la décennie qui précède.

**Énoncé 5** : Bien gérées par des productrices et des producteurs formés, jouissant d'une bonne santé financière et d'une dette réduite, les fermes laitières québécoises offriront une bonne qualité de vie à ceux et celles qui y travaillent. Elles miseront pour ce faire, sur leurs propres outils de services-conseils, sur la spécialisation des tâches et les travaux à forfait ainsi que sur la mise en commun de machinerie et de main-d'œuvre. Ces conditions de vie et de travail leur assureront une relève motivée et compétente.

*Objectif : Dans 10 ans (2017), les producteurs laitiers seront engagés dans une initiative de mise en commun de services-conseils et de ressources humaines et/ou matérielles.*

a) Valacta

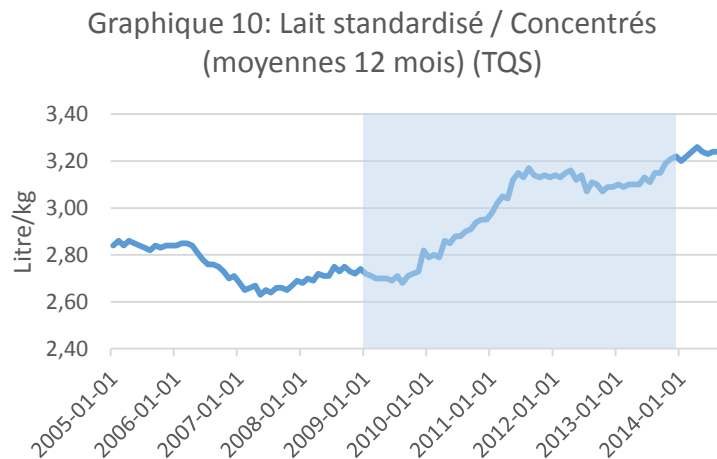
Notre implication en matière d'amélioration de la situation financière des fermes laitières passe principalement par Valacta, dont les PLQ sont l'actionnaire principal. La présence d'une équipe d'experts-conseils au sein de Valacta a permis de contribuer de façon significative à l'amélioration sur le plan technique des fermes laitières. Cette équipe se compose notamment d'experts en nutrition, en régie du troupeau, en santé animale, en confort et bien-être, en système fourrager, en gestion et en production biologique. Les services-conseils sont utilisés par 37 % des fermes laitières et près de 80 % des troupeaux sont inscrits au contrôle laitier, ce qui constitue le plus haut taux d'utilisation au Canada. Valacta s'est aussi donnée comme vision pour 2010-2014 :

---

<sup>2</sup> MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2014 et Statistique Canada

*D'ici 2015, Valacta aura mobilisé des partenaires clés de l'industrie et son propre réseau d'employés objectifs, compétents et influents autour de l'enjeu principal des producteurs laitiers au Québec et dans les provinces atlantiques : la diminution de leur coût de production. Ces coûts auront été ramenés au niveau ou sous la moyenne nationale.*

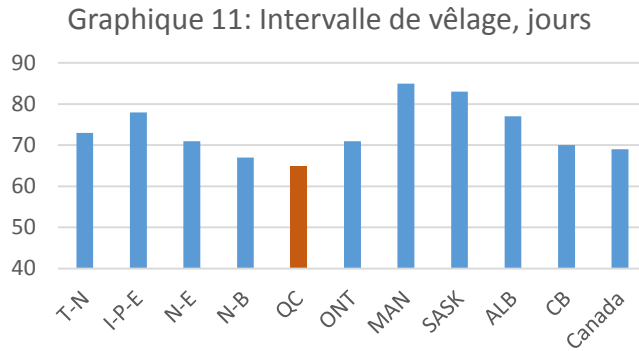
L'expertise au sein de Valacta permet aussi de faire le lien entre l'aspect technique et économique des recommandations. Des travaux, ces dernières années, ont permis de rendre disponibles aux producteurs des tableaux de bord leur indiquant les gains économiques potentiels pouvant être réalisés.



Source : Valacta

Quelques améliorations concrètes au niveau provincial sont observées. Par exemple, le lait produit par kilogramme de concentré permet d'évaluer l'efficacité alimentaire. Le graphique 10 présente l'évolution de ce ratio, l'objectif étant d'être minimalement au-dessus de 3 litres/kg de concentré.

Un intervalle de vêlage court est aussi un outil d'amélioration de l'efficacité à la ferme. On observe au Québec une diminution de l'intervalle de vêlage, à la suite du financement par Novalait d'un projet de recherche sur le tarissement court et au transfert des résultats par l'équipe de Valacta. Le graphique 11 présente les résultats au Québec en comparaison avec ceux des autres provinces.



Source : Valacta

Finalement, Valacta organise chaque année des formations sur des thématiques d'actualité visant à améliorer la situation financière des fermes. Ces formations obtiennent un franc succès, comme on peut le constater au tableau 2, avec près du tiers des fermes laitières qui participent.

Tableau 2 : Participation aux formations de Valacta

Formation	Année	Nombre de participants
La santé du pis, une valeur sûre!	2010	2 043
Bien tarir pour mieux repartir	2011	1 602
Tout se joue avant deux ans	2012	1 738
Le défi des fourrages	2013	2 005
De la mangeoire au réservoir	2014	1 250
L'étable, source de confort	2015	1 700 (estimé)

Source : Valacta

#### b) Novalait

Les producteurs investissent conjointement avec les transformateurs depuis 1995 par l'intermédiaire de Novalait. Chaque projet de recherche fait l'objet d'une évaluation de pertinence par les partenaires pour s'assurer qu'il soit lié à des problématiques d'envergure et pour lesquels des retombées sont attendues. Entre 2009 et 2013, 85 chercheurs provenant de 10 institutions ont été mis à profit dans les projets financés par Novalait. Ce sont 144 étudiants qui ont été formés et quatre postes de professeurs-chercheurs qui ont été créés. Depuis la création de Novalait, 96 projets ont été financés, pour un investissement de 40,3 millions de dollars, dont 8,7 millions de dollars venant des producteurs et des transformateurs.



c) Articles sur la gestion dans la revue

Par l'intermédiaire de la revue *Le producteur de lait québécois*, les PLQ présentent des articles touchant différents dossiers de gestion. Un comité regroupant des enseignants, des conseillers en gestion, en financement, en alimentation est mis à contribution pour identifier des thématiques d'actualité et livrer une information de qualité aux producteurs. Depuis 2009-2010, 15 articles ont été publiés dans la chronique gestion de la revue, en plus des 48 articles produits par Valacta à l'intérieur de laquelle on retrouve des articles touchants des thématiques visant à améliorer les résultats économiques des fermes.

Des sondages pour vérifier les sujets d'intérêt et mesurer l'appréciation à l'égard de la revue sont faits régulièrement et confirment une forte appréciation avec 99 % des répondants qui se disent assez satisfaits ou très satisfaits de la revue.

d) Implication dans le Symposium sur les bovins laitiers

Les PLQ sont partenaires financiers du Symposium sur les bovins laitiers depuis 2007 et sont depuis de nombreuses années sur le comité organisateur. Le Symposium est un outil de prédilection pour transférer de l'information de pointe aux producteurs et aux intervenants du milieu. Plusieurs des conférences qui y sont présentées sont par la suite reprises dans les régions pour assurer un meilleur transfert.

**Énoncé 6** : Les fermes laitières pratiqueront une agriculture durable, écologique, misant sur les avantages d'une production combinant l'élevage et des productions végétales variées. Par leurs investissements dans la santé et le bien-être animal ainsi que dans la qualité du lait, elles auront atteint les plus hauts standards de la production laitière.

*Objectif : D'ici 10 ans (2017), 100 % des fermes laitières québécoises auront adopté un cahier de charges environnementales, de qualité du lait et de bien-être des animaux et auront reçu une certification qui permet d'assurer aux consommateurs qu'ils achètent le lait « écologique » du Québec.*

a) L'Initiative proAction

Les PLQ contribuent activement au développement de l'Initiative proAction des PLC initiée en 2012. ProAction est un ensemble de normes obligatoires pour toutes les fermes canadiennes. Certains volets sont déjà en place sur les fermes laitières alors que d'autres sont en développement :

- Qualité du lait (norme de 400 000 CCS), déjà en place;
- Lait canadien de qualité (LCQ), déjà en place;
- Traçabilité, déjà en place pour les fermes du Québec;
- Bien-être animal, mis en œuvre à partir de septembre 2017;
- Biosécurité, mis en œuvre à partir de septembre 2019;
- Environnement, mis en œuvre à partir de septembre 2021.

Les attentes de la société et par le fait même des détaillants et transformateurs pour des produits de qualité sont de plus en plus élevées. Alors qu'auparavant, la qualité se résumait à la salubrité et à l'innocuité, d'autres dimensions, telles que le bien-être animal et l'impact sur l'environnement, sont maintenant considérées et revêtent une importance croissante pour les consommateurs. Cette tendance se traduit par l'arrivée sur les marchés de produits étiquetés et certifiés (par exemple certification *Aliments locaux plus* et *Animal Welfare Approved*) ou encore par les garanties de détaillants ou restaurateurs (par exemple, aucun ajout d'hormone).

Il est essentiel pour les producteurs de lait d'être en mesure de répondre aux besoins du marché, incluant ces nouvelles demandes sociétales. Les producteurs de lait ont choisi d'agir collectivement plutôt que de développer plusieurs marchés de créneaux distincts. Ainsi, l'ensemble des produits laitiers canadiens sera en mesure de rencontrer les exigences de qualité, preuve à l'appui.

Déjà, le programme LCQ, soit le volet salubrité de proAction, permet de gérer le risque à la ferme en lien avec la présence de bactéries dans le lait, les résidus de médicaments et de produits chimiques et les fragments d'aiguilles ou éclats de verre. Au Québec, 97 % des producteurs sont certifiés, ce qui représente 99 % du volume commercialisé. Les 151 producteurs qui n'avaient pas obtenu leur certification en date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 devaient payer une pénalité de 8 \$/hl. La pénalité financière représente un moyen dissuasif pour arriver, à terme, à ce que tout le lait commercialisé soit certifié, car le maintien d'une partie de la production non certifiée nuit aux efforts consentis par la très grande majorité des producteurs.

Le développement des volets bien-être animal, biosécurité et environnement, qui seront respectivement mis en œuvre à partir de 2017, 2019 et 2021, est basé sur des codes de pratiques et normes reconnues par les gouvernements et la société. Les Producteurs de lait du Québec, dans leur implication, visent continuellement à maintenir un équilibre entre la crédibilité des normes et leur applicabilité à la ferme. L'approche est de s'assurer que l'ensemble des producteurs soit investi dans des efforts d'amélioration continue et de garantir le respect d'exigences pour l'ensemble d'entre eux.

L'Initiative vise aussi à former et encadrer les producteurs en continu dans les six volets afin d'améliorer des pratiques qui leur permettront d'accroître les bénéfices de leur entreprise. Par exemple, l'application de normes de biosécurité vise à prévenir la contamination du troupeau, ce qui favorise la santé et la productivité des vaches et réduit éventuellement les frais vétérinaires.

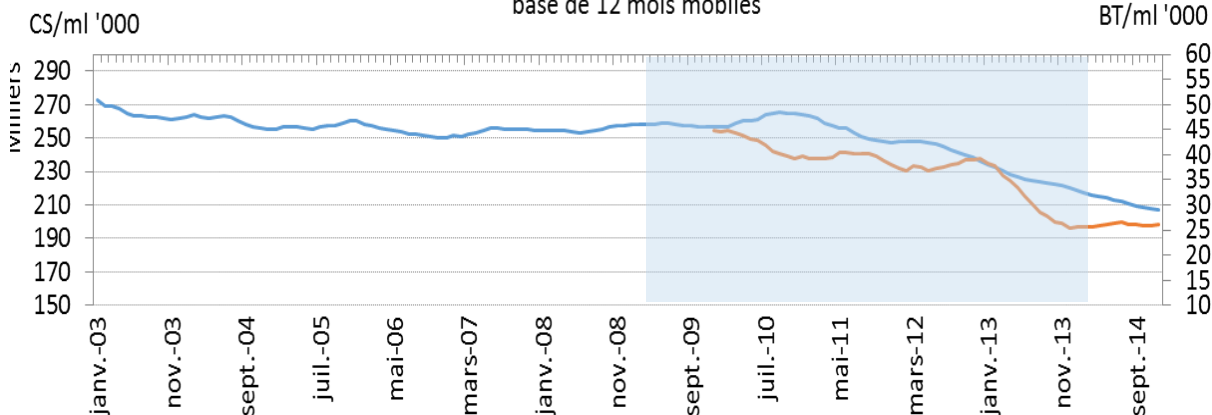
Les PLQ sont très impliqués dans cette initiative nationale, que ce soit en siégeant sur tous les comités visant à définir les nouveaux programmes ou en définissant les modes de mises en œuvre propres au Québec. En tout temps, les PLQ défendent le principe numéro 1 de proAction, soit par les producteurs, pour les producteurs.

#### b) Règles en matière de qualité

Les PLQ ont mis en place une prime à la qualité en août 2010. Cette prime de 0,50 \$/hl est versée aux producteurs qui rencontrent le seuil pour les bactéries et pour le comptage de cellules somatiques (CCS). Lors de l'implantation, un calendrier d'amélioration des seuils sur trois ans a été présenté aux producteurs, ce qui les a incités à améliorer leurs résultats. À la suite de la mise en place de cette prime, le résultat provincial pour les CCS est passé sous la barre des 250 000 CS/ml, ce qui a permis aux producteurs qui se qualifient d'obtenir la prime qui se retrouve dans les conventions de mise en marché et qui est financée à parts égales entre les producteurs et les transformateurs.

Les producteurs ont aussi décidé au niveau national et provincial de diminuer le seuil pour les CCS de 500 000 CS/ml à 400 000 CS/ml. Les effets de la prime additionnés à l'abaissement du seuil de conformité ont permis d'améliorer de façon importante les résultats de qualité du lait commercialisé, comme en témoigne le graphique 12. Les résultats sont passés de 257 000 à 220 000 pour les cellules somatiques. Pour les bactéries, l'utilisation du Bactoscan a débuté en janvier 2009 et les résultats sont passés de 44 800 à 39 100 entre 2009 et 2012. Les résultats de 2013 ne peuvent pas être comparés avec ceux qui précèdent, puisque les résultats qui dépassent 1 million BT/ml sont maintenant plafonnés à 1 million pour s'harmoniser avec l'application dans les autres provinces.

Graphique 12: Résultat du comptage des cellules somatiques et des bactéries totales sur une base de 12 mois mobiles



Source : Les Producteurs de lait du Québec

Les PLQ, avec les transformateurs, ont aussi introduit de façon plus systématique des analyses de cryoscopie pour détecter la présence d'eau dans le lait livré. Ces tests supplémentaires ont débuté en août 2013. Le but visé étant de s'assurer de la conformité du lait livré et commercialisé en vérifiant la présence d'eau.

De nouvelles modalités en matière de qualité, notamment pour le dépistage d'inhibiteurs dans le lait, ont été négociées entre les producteurs et les transformateurs et devraient se retrouver dans la prochaine convention. Ces règles visent à nous assurer de l'intégrité du lait commercialisé au Québec en pénalisant ceux qui ne respectent pas la réglementation en matière d'absence d'inhibiteur dans le lait et qui mettent à risque le marché des producteurs qui sont conformes.

**Énoncé 7** : Les productrices et les producteurs de lait gagneront l'appui des citoyens québécois par leurs efforts de communication, leur transparence et l'éthique de leurs pratiques. Les citoyens reconnaîtront leurs rôles nourricier, économique, social et environnemental essentiels.

*Objectif : D'ici 10 ans (2017), la réputation d'intégrité des fermes laitières québécoises sera reconnue par l'ensemble de la population.*

Les actions présentées à l'énoncé 1 sur la promotion de la profession et la mise en place de proAction à l'énoncé 6 contribuent aux efforts pour réaliser cet énoncé de vision et son objectif.

a) Réalisation de l'analyse du cycle de vie

Les PLQ ont initié en 2009 des travaux pour la réalisation de l'analyse du cycle de vie de la production laitière au Québec. Ces démarches se sont poursuivies par la suite au niveau canadien par l'intermédiaire des PLC et ont permis d'obtenir les résultats canadiens et québécois du cycle de vie du lait. Cette étude a permis de connaître l'empreinte environnementale, mais aussi sociale de notre production. Ces résultats ont été présentés dans le rapport annuel des PLQ en 2011 et on y constate que le Québec se compare avantageusement aux autres pays. L'étude se base sur les normes mondialement reconnues, ce qui permet d'en faire un outil de comparaison utile avec les autres modèles de production ailleurs dans le monde. Le volet social de l'étude est une première et a permis de paver la voie pour les prochaines études. Un outil est présentement en cours de développement pour permettre aux producteurs d'obtenir le portrait pour leur entreprise et leur fournir des recommandations pour améliorer l'empreinte de leur entreprise.

b) Dons de lait

Les producteurs de lait du Québec ont mis sur pied en 2003 un programme de dons de lait et de produits laitiers auxquels contribuent les transporteurs et les transformateurs. Le lait donné par les producteurs est transporté gratuitement par les transporteurs, transformé et livré gratuitement par les transformateurs. Ce programme volontaire a permis qu'en moyenne près de 700 000 litres de lait par année soient acheminés aux banques alimentaires québécoises durant toute l'année.

Tableau 3 : Évolution des dons de lait

<b>Année</b>	<b>Nombre de fermes</b>	<b>Volume</b>
2003	256	437 843
2004	248	507 103
2005	231	391 578
2006	262	512 375
2007	290	749 430
2008	293	604 633
2009	447	547 475
2010	384	609 144
2011	481	830 806
2012	517	638 737
2013	486	1 090 762
2014	561	1 176 220
<b>Total</b>	<b>1 331</b>	<b>8 096 106</b>

Ce programme s'est ajouté à l'initiative prise depuis plusieurs années par les PLQ de donner quelque 39 000 litres (2013) de lait embouteillé aux banques alimentaires durant la période des fêtes.

#### c) Investissements en promotion

Les producteurs de lait du Québec ont investi en 2013 41,1 millions de dollars dans les activités de publicité et de promotion, dont 22,7 millions de dollars sont allés aux Producteurs laitiers du Canada (PLQ) pour la promotion des produits laitiers dans les autres provinces et pour les activités en nutrition. Par ces investissements, les producteurs soutiennent le développement des marchés québécois et canadien, mais ils contribuent aussi à l'image du lait et des producteurs laitiers. Cette reconnaissance passe par la publicité, mais aussi par les activités de promotion qui soutiennent notamment des événements sportifs et culturels.

#### d) Présence Web

Depuis 2013, les PLQ sont présents dans les médias sociaux, tels que Twitter, Instagram, Pinterest et YouTube. Ces médias sont utilisés pour partager les nouvelles les plus récentes sur la production laitière et faire de la vulgarisation sur la mise en marché collective et la gestion de l'offre. Le discours du président des PLQ est disponible en ligne et d'autres vidéos sont diffusées sur des thématiques telles que la gestion de l'offre et le bien-être à la ferme. Plus récemment, 14 vidéos présentant le portrait d'une ferme laitière dans chacune des régions ont été diffusées sur Internet et à la télévision. Ces vidéos sont un outil de promotion de la réalité de la vie agricole. Finalement, le site Internet des PLQ a été entièrement renouvelé en 2014. Ce site offre diverses informations disponibles à tous. Un intranet est aussi disponible pour les membres, grâce auquel ils peuvent consulter en tout temps les données individuelles et des informations d'actualité pertinentes.

### **3. LES ENJEUX**

#### **3.1 Surplus structurels et stratégie sur les ingrédients laitiers**

Les surplus structurels sont en croissance depuis plusieurs années. Ces surplus sont constitués des solides non gras (SNG) qui sont produits et non requis par le marché canadien lorsque le quota basé sur la matière grasse est entièrement comblé. Les producteurs ont posé différentes actions depuis le début des années 2000 pour limiter leur croissance. Des primes et des pénalités ont été mises en place pour limiter la production à la ferme. Au Québec, ces dernières sont en place depuis 2004 et comme nous l'avons vu

précédemment, des mesures communes ont été adoptées à P5 en 2014. À eux seuls, les producteurs de lait du Québec ont contribué à retirer 11 M kg SNG non requis.

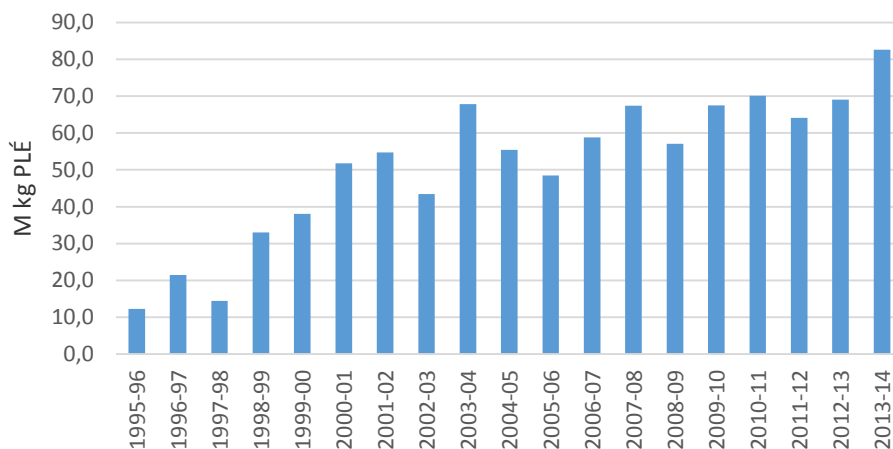
Deux classes de lait pour valoriser les SNG en surplus ont été créées. La classe 4a<sub>1</sub>, créée en février 2005, offre la possibilité d'acheter des ingrédients pour la fabrication de fromage fondu et de suppléments alimentaires et retire annuellement près de 20 millions de kilogrammes. La classe 4m CPL s'adresse au marché des concentrés protéiques pour les fromages standardisés, les produits nutraceutiques et les aliments pour animaux de compagnie. Cette classe de lait créée en 2009 a retiré près de 10 millions de kilogrammes.

Malgré les efforts réalisés, les surplus continuent de croître avec l'augmentation des importations de concentrés protéiques par les transformateurs pour remplacer les composants domestiques. Le gouvernement fédéral a bien tenté de résoudre le problème des importations avec la création d'une nouvelle ligne tarifaire pour les concentrés de 85 % et plus, mais l'exclusion des États-Unis de l'application du tarif et des mesures prises par les importateurs continuent de faire croître les surplus. Ce problème croissant met une pression sur le revenu des producteurs et nous met à risque face à la fin des subventions à l'exportation qui limiterait notre capacité d'exporter une partie de nos surplus.

Les producteurs ont présenté en mars 2014 une proposition aux transformateurs en huit points visant notamment à régler la problématique de la croissance des surplus. Cette stratégie sur les ingrédients comprend l'offre de solides non gras au prix international et un mécanisme de facturation pour s'assurer qu'il n'y aura pas cannibalisation des solides non gras à prix domestique. Elle inclut une harmonisation des règles d'approvisionnement au niveau national, une allocation de croissance et un accord sur les usines de dernier recours. Finalement, un mécanisme plus transparent pour l'établissement des prix des classes 2 et 3 et des règles d'étiquetage fait partie de la proposition.

Les transformateurs ont présenté leur proposition aux producteurs en janvier 2015. Un processus de négociation devrait débuter dans les semaines à venir pour, nous le souhaitons, trouver une solution structurante à cet enjeu qui mine la situation financière des fermes laitières.

Graphique 14: Évolution du surplus structurel, millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé



Source : Commission canadienne du lait

### 3.2 Effets et impacts des ententes commerciales

La signature d'ententes commerciales et leurs effets potentiels sur le secteur laitier sont des enjeux majeurs auxquels les producteurs de lait sont confrontés. En 2013, le Canada a conclu une entente avec l'Europe, l'AECG, dont les effets négatifs sur les producteurs de lait et les fromagers sont concrets et mesurables. Un accès supplémentaire au marché des fromages de 17 700 tonnes fragilisera les fromageries et met à risque jusqu'à 30 % du marché de détail des fromages fins. Au niveau des producteurs, c'est une perte de droit de produire pour un marché qu'ils ont contribué à développer avec les règles d'approvisionnement et les investissements en promotion. Les compensations évoquées par les gouvernements ne sont pas encore connues et nous appréhendons le manque à gagner qu'il pourrait en résulter. La gestion stratégique du nouveau contingent tarifaire pourrait atténuer les impacts.

Les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) se sont accentuées dernièrement et sont une source d'inquiétude. Le gouvernement fédéral nous assure qu'il va protéger les piliers de la gestion de l'offre, tout comme les autres partenaires commerciaux qui défendent leurs produits sensibles. La récente entente sur l'AECG n'est rien pour rassurer les producteurs de lait. Les PLQ vont continuer leurs activités de lobby pour informer les gouvernements des impacts de l'affaiblissement des piliers de la gestion de l'offre.



### 3.3 Planification stratégique 2015-2020 / consultation sur la politique de quota

Les PLQ ont entrepris une mise à jour de la planification stratégique qui couvrira la période 2015 à 2020. L'évolution des enjeux auxquels sont confrontés l'industrie et les producteurs ainsi qu'une démarche similaire au sein des producteurs du P5 sont à la source de cette mise à jour. Afin de nourrir la réflexion des producteurs, des travaux ont été réalisés auprès d'intervenants externes visant à sonder les transformateurs, à connaître la situation financière des fermes laitières et les enjeux auxquels elles sont confrontées ainsi qu'à connaître l'avis d'experts qui gravitent autour du secteur pour nous aider à cibler les enjeux primordiaux et les pistes de solutions pour y répondre. C'est sur cette base de travail que les producteurs sont en consultation durant l'hiver 2015. Les fruits de cette consultation seront connus dans les prochains mois et dresseront la voie à nos priorités d'action pour les prochaines années.

Les producteurs ont aussi été sondés dans le cadre de la planification sur les enjeux et les défis auxquels ils sont confrontés ainsi que sur leur niveau de satisfaction de leur organisation. Près de 10 % des producteurs ont répondu à ce sondage sur une base volontaire, soit 551 producteurs, pour un intervalle de confiance de 3,96 % 19 fois sur 20. En ce qui a trait au niveau de satisfaction du travail des PLQ, 87 % ont dit qu'ils percevaient favorablement ou très favorablement le travail réalisé.

Cette démarche se fait en parallèle avec la planification stratégique des producteurs du P5. Les travaux à P5 ont permis aux producteurs de se donner la mission et la vision suivante :

*Mission : Assurer un leadership et unir tous les producteurs du P5 dans la gestion efficace et le développement continu d'un système de gestion de l'offre et d'une industrie laitière durable et dynamique.*

*Vision : En 2018, les producteurs du P5 sont unis sous des politiques harmonisées optimales et des stratégies communes qui répondent aux besoins du marché pour réaliser une croissance rentable d'au moins 2 % par année.*

Les travaux entrepris aux PLQ prennent en compte ces résultats. La planification stratégique permettra aux PLQ de mettre à jour leur mission, qui n'avait pas été revue au cours de la planification précédente.

S'ajoute à cette démarche, la consultation des producteurs sur la politique de quota du P5. Cette démarche est réalisée conjointement auprès de l'ensemble des producteurs du P5. Les orientations qui émaneront de cette consultation pourraient mener à des modifications réglementaires en 2015 ou 2016. Les faibles quantités de quotas disponibles sur le SCVQ sont une source d'insatisfaction pour certains

producteurs, ce qui pousse l'organisation à identifier des solutions pour atténuer cette pression, tout en protégeant l'intégrité du Système centralisé de vente des quotas et en respect de nos obligations et de nos pouvoirs.

Les principaux enjeux de cette consultation portent sur la gestion des transactions de quota et des variations de marché, la possibilité ou non de fusion partielle, l'harmonisation des quantités de quotas non négociables et le programme de démarrage.

### 3. CONCLUSION

Pour terminer, nous souhaitons répondre à l'invitation de la Régie, dans le cadre de l'exercice d'évaluation périodique, à démontrer que leurs actions répondent aux trois objectifs généraux des plans conjoints qui sont :

- 1) Organiser collectivement les relations entre les producteurs ainsi que les rapports avec les acheteurs permettant de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le plan;
- 2) Voir à ce que tous les producteurs visés par le plan conjoint soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif;
- 3) Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée.

Un bilan sommaire des actions posées par les producteurs permet de constater qu'au cours de ses 35 années d'existence, le plan conjoint des producteurs de lait du Québec s'est doté de tous les outils nécessaires pour atteindre ces trois objectifs. En voici quelques points saillants :

#### Ententes avec des partenaires fédéraux et provinciaux :

- Depuis l'existence du plan conjoint, les producteurs sont signataires, avec le gouvernement du Québec, du Plan national de commercialisation du lait, un accord fédéral-provincial, et exercent les pouvoirs que la Loi leur confie (par exemple : le contingentement) pour donner plein effet au système de gestion de l'offre canadien et respecter les engagements de la province à cet égard;

- ❑ Depuis 1996, les producteurs sont également partie, avec le gouvernement du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5), une entente interprovinciale prévoyant notamment le partage des revenus de la vente du lait entre les producteurs des provinces du Québec, de l'Ontario et des Maritimes, et prévoyant aussi un engagement des provinces à travailler sur l'harmonisation des conditions de production et de mise en marché du lait.

#### Ententes avec les partenaires d'affaires du Québec – conventions de mise en marché :

- ❑ Depuis 1985, les producteurs sont partie à deux conventions de mise en marché du lait pratiquement identiques, l'une avec les coopératives et l'autre avec les entreprises privées, qui établissent les conditions et modalités de mise en marché du lait au Québec, dont les règles relatives à l'approvisionnement des entreprises de transformation et les normes de qualité du lait livré;
- ❑ Depuis 1986, les producteurs sont partie à la Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait avec les entreprises de transformation qui fait en sorte que chacun des maillons de la chaîne assume une partie des coûts de ces opérations qui sont essentielles au bon fonctionnement du secteur;
- ❑ Depuis 1991, les producteurs sont également partie à la Convention de transport du lait avec l'ensemble des groupes représentant les entreprises de transport du lait au Québec. En plus de convenir des conditions et modalités des activités de transport du lait de la ferme à l'usine, assurant un transport de pointe, les parties à cette convention reconnaissent expressément en tant qu'objectifs de l'entente la rationalisation du transport du lait afin de minimiser les coûts pour l'ensemble de l'industrie, l'élimination du chevauchement des circuits, la diminution des distances à parcourir et l'utilisation optimale des véhicules.

Ces ententes ont permis d'organiser les relations entre les producteurs et les acheteurs ainsi qu'entre les producteurs et les transporteurs et ont établi un environnement d'affaires stable, transparent et équitable pour tous les membres de l'industrie.

Elles ont permis la mise en place de règles d'approvisionnement favorisant le développement de marchés de créneau (biologique, kasher, oméga-3 et autres produits spécifiques) et régionaux (règles d'approvisionnement particulières aux petites entreprises de transformation), ainsi que des marchés en croissance (fromages fins et yogourt).

Elles ont permis également la participation de tous les intervenants à l'implantation de normes ou de programmes répondant aux besoins de la filière et aux attentes des consommateurs, notamment :

- Le Programme de dépistage des résidus d'antibiotiques dans le lait;
- Le Protocole de contrôle des sédiments dans le lait;
- Le Programme Lait canadien de qualité (LCQ);
- Le Programme des scellés pour les camions-citernes;
- Le Fonds de développement de l'industrie laitière;
- Le Programme d'innovation;
- Le Programme de dons de lait et de produits laitiers aux banques alimentaires.

#### Contributions financières des producteurs :

- Grâce à leurs contributions, les producteurs soutiennent depuis plusieurs années l'innovation, la recherche et le développement par le biais de leur participation au Fonds de développement de l'industrie laitière qui sert à financer les activités de l'organisme Novalait;
- De même, les producteurs investissent dans la promotion des produits laitiers d'ici.

#### Mesures réglementaires :

- Depuis l'existence du plan conjoint, l'Office est, selon les dispositions de la Loi et du plan conjoint, l'agent de vente du lait de tous les producteurs du Québec. En vertu des pouvoirs que leur confère la Loi, les producteurs administrent une procédure de mise en commun (pool) des revenus, permettant à chaque producteur de recevoir le même prix moyen pour les composants de son lait;
- Les producteurs administrent également une procédure de mise en commun (pool) des frais de transport, faisant en sorte que chaque producteur paie le même prix, à quantité égale, pour le transport de son lait, indépendamment de la région où est située sa ferme;
- Afin de respecter les engagements de la province envers le Plan national de commercialisation du lait, les producteurs contingentent la production de lait au Québec. Au cours des années, les producteurs ont lié à la détention du quota des conditions et modalités qui ont favorisé

l'amélioration de la situation financière des fermes laitières, leur transmission à la relève et leur maintien sur tout le territoire du Québec. Par exemple :

- Ils ont réglementé les transactions et le prix de vente du quota afin d'éliminer la spéculation, maintenir une structure de production gérée par des propriétaires exploitants, améliorer le coût de revient des producteurs et permettre un accès transparent et équitable au quota disponible à la vente;
  - Ils ont instauré un programme d'aide à la relève pour aider les fermes ayant le projet d'intégrer une relève;
  - Ils ont instauré un programme d'aide au démarrage de fermes laitières pour les personnes ayant le projet de s'établir en production laitière;
- En 2008, les producteurs ont adopté le *Règlement sur le programme Lait canadien de qualité* qui sert d'assise à la mise en place d'une certification de type HACCP sur toutes les fermes laitières québécoises;
- Enfin, au niveau du fonctionnement interne de leur organisation, les producteurs ont adopté des règles de gouvernance assurant une représentation démocratique des producteurs au sein des instances ainsi qu'une administration intègre du plan conjoint.

Bref, comme l'affirmait la Régie à l'occasion de la dernière évaluation périodique, après 35 ans, l'administration du plan conjoint des producteurs de lait du Québec peut être qualifiée de mature. Pour le secteur laitier québécois, le plan conjoint constitue un projet collectif structurant qui continue de faire ses preuves au niveau du développement de la filière, en plus d'être un moyen efficace, équitable et transparent d'autorégulation.

L'énumération des principales réalisations présentées dans la section 2.2 du présent document permet de constater que les actions accomplies par les producteurs depuis la dernière évaluation périodique s'inscrivent dans cette continuité et font écho aux trois objectifs généraux des plans conjoints.

Objectif 1 : Organiser collectivement les relations entre les producteurs ainsi que les rapports avec les acheteurs permettant de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le plan.

L'ensemble des conventions convenues entre les producteurs et les membres de la filière ont pour effet d'organiser les relations entre les divers intervenants. Il en résulte un environnement d'affaires stable, transparent et équitable pour tous les membres de l'industrie. Elles offrent à la filière un cadre de

concertation privilégié qui permet de traiter des enjeux actuels de l'industrie, qu'ils soient provinciaux ou nationaux, et qui permet aussi d'aborder les défis et opportunités futurs du secteur.

Objectif 2 : Voir à ce que tous les producteurs visés par le plan conjoint soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif.

Tous les producteurs de lait du Québec sont assujettis au plan conjoint et l'application des différentes règles prises en vertu de ce plan se fait de façon juste et équitable. Lorsqu'il y a des changements envisagés qui rendent pertinente la concertation avec les producteurs, l'organisation les consulte et les informe, que ce soit à travers ses instances régionales et provinciales, par ses publications, son site Internet ou le site extranet des producteurs.

Les producteurs mettent beaucoup d'effort pour que les règles applicables à eux et à leurs confrères des autres provinces soient harmonisées. Le principal objectif de cette harmonisation est de faire en sorte que la détention d'un kilogramme de quota signifie la même chose, en termes de revenus et d'obligations, pour chacun à travers les provinces. Dans le cadre de toutes ces démarches d'harmonisation, les producteurs ont toujours été soucieux de s'assurer que les politiques harmonisées qui en résultent soient établies en concertation avec le milieu et selon l'intérêt collectif.

La faible disponibilité de quota mis en vente sur le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ) constatée depuis quelques années et l'appétit de certains producteurs pour faire croître rapidement leur entreprise posent des défis au niveau de l'application des règles de transfert du quota. Cette situation n'est pas unique au Québec et les préoccupations qui y sont associées sont discutées dans le cadre de la consultation menée actuellement auprès des producteurs par les provinces du P5 sur la révision de la Politique harmonisée sur le quota. Cela dit, Les Producteurs de lait du Québec ont adopté en 2014, avec l'assentiment du P5, des mesures qui visent à atténuer l'impact de la situation pour certains (ex. : report du remboursement des prêts de quota en cas d'insuffisance de quota mis en vente au SCVQ). Des modifications réglementaires ont également été adoptées pour alléger le traitement des cas de relocalisations de ferme, permettre certaines cessions de quota entre parents et enfants et renforcer certaines dispositions ayant trait au transfert et à la détention de quota. Ces dernières modifications sont toutefois en attente d'être approuvées par la Régie.

Objectif 3 : Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée.

L'ensemble des ententes et conventions intervenues entre Les Producteurs de lait du Québec et leurs partenaires ainsi que l'ensemble des mesures réglementaires, programmes et partenariats mis en œuvre ou sur lesquels travaillent Les Producteurs de lait du Québec ont pour objectif d'assurer un développement efficace, durable et dynamique de la production et de la mise en marché du lait, au moyen de la mise en marché collective et de la de gestion de l'offre.

À cet égard, plusieurs actions décrites dans le présent document parlent par elles-mêmes. À titre d'exemple, citons : les mesures d'optimisation du transport, les règles d'approvisionnement qui priorisent les marchés en croissance, la formule d'indexation pour les prix du lait de la classe 1, le prix maximum pour le transfert des quotas, l'harmonisation des règles à P5, l'implication de Valacta pour l'amélioration de la gestion des fermes ainsi que le programme LCQ. Mentionnons, de plus, le changement de structure qu'ont complété les producteurs en 2014 en ce qui concerne leur organisation. D'une structure à 15 personnes morales (une fédération provinciale et 14 syndicats régionaux), les producteurs ont migré vers une structure à une seule entité syndicale provinciale, avec tous les allègements administratifs et légaux en découlant.

En guise de conclusion, la maturité du plan conjoint des producteurs de lait ne le rend pas moins pertinent. La mise en marché collective et la gestion de l'offre permettent d'équilibrer les rapports de force dans un contexte de concentration de la transformation de plus en plus grand. Ils permettent aussi aux producteurs de lait d'obtenir un revenu décent, tout en contribuant aux retombées économiques dans chacune des régions.

Malgré ses 35 ans, le plan conjoint continue d'évoluer pour s'adapter aux nouvelles réalités de la société et du marché, tout en mettant à l'avant l'intérêt économique de l'ensemble des producteurs de lait du Québec.